

Communiqué de presse

« La biodiversité est en régression dans le monde mais aussi dans notre Région. Cela suppose une prise de conscience collective sur les enjeux, les solutions, le champ des possibles et sur la responsabilisation de tous en la matière. »

C'est avec cette intervention de Patrick Bertrand (directeur de l'OFB) qu'a débuté, vendredi 25 mars 2022, la signature d'une convention cadre entre l'OFB (Office Français de la Biodiversité) et l'URCPIE des Hauts-de-France (Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement) en présence d'une dizaine de représentants.

Au travers de cette convention cadre, l'OFB

et l'URCPIE officialisent leur reconnaissance mutuelle et leur volonté de travailler en commun. Les 2 structures convergent sur plusieurs axes :

- L'acquisition et l'échange de données naturalistes sur les territoires permettant une expertise renforcée sur les enjeux et les atteintes à l'environnement.
- Le porté à connaissance des enjeux de la protection de l'environnement, tant vis-à-vis de la population que des collectivités territoriales.
- La mobilisation des acteurs sur les dispositifs existants à l'exemple de « Territoires engagés pour la Nature ».
- La participation à la Gouvernance régionale de la biodiversité (Greb) en

Hauts-de-France.

- La sensibilisation et l'éducation à l'environnement de tous. Cœur de métier des CPIE, agréés « Association éducative complémentaire de l'enseignement public ».

« Nous sommes convaincus qu'allier nos compétences et nos moyens, c'est être beaucoup plus efficace dans les actions de mobilisation des acteurs de la société, dans les actions de formation, dans notre capacité à améliorer la connaissance collective du milieu et dans notre capacité d'expertise. »

Patrick Bertrand (directeur de l'OFB)



« Cette convention ne crée pas de nouveauté mais acte dans la continuité un partenariat. »

Patrick Bertrand (directeur de l'OFB)

L'URCPIE des Hauts-de-France se base sur la force d'un **réseau de 6 associations** réparties territorialement et partageant le label national CPIE. Forts de **2 500 adhérents et d'une centaine de salariés**, les CPIE travaillent depuis **près de 50 ans** à la connaissance, la reconnaissance et la prise en compte de l'environnement et de la biodiversité.

L'OFB a été créé au 1er janvier 2020 pour relever le défi de la protection et de la restauration de la biodiversité sur le territoire national. Cet établissement public est placé sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Agriculture et de l'alimentation. L'ambition de l'OFB est de concourir à une transition écologique prenant pleinement en compte l'eau et la biodiversité. **Son action s'inscrit au plus près des territoires, dans une logique de partenariat avec un large ensemble d'acteurs publics et privés.**

Une philosophie déjà incarnée

La signature de cette convention coïncide d'ailleurs avec la première session de formation dans l'Aisne, dans le cadre d'alternatives pour les contrevenants à la loi sur l'usage des pesticides. L'idée étant de former les contrevenants à la loi LABBÉ dans une logique positive. L'évolution des comportements passe par une prise de conscience, une connaissance et une compréhension de la réglementation ; l'aspect pédagogique est donc un point essentiel.

« C'est un maillon entre le cadre officiel de l'État et le grand public »

Jean-Claude Luchetta (Président du CPIE des Pays de l'Oise)

Un autre exemple concret de ce partenariat est l'animation à l'échelle régionale du dispositif « Territoires engagés pour la nature » (TEN) qui valorise les politiques ambitieuses portées par les collectivités pour préserver l'environnement sur leur territoire. 10 collectivités sont aujourd'hui labellisées TEN en Hauts-de-France et la dynamique se poursuit.